



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PERSAN, BEAUMONT ET ENVIRONS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	10

Vote
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 22 Mars à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle de Réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DUHAMEL, Président, en session ordinaire, Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises électroniquement le 15/03/2023

Présents : Titulaires MM. PYCK, FRAISSE, LESUEUR, Mmes MARTEAU, LEGRAND, MM. WEBER, LOSTUZZO, DUHAMEL

Absents excusés pouvoir : M. ANTY représenté par M. FOUR, M. DEVOOGHT représenté par M. DA SILVA

Suppléants n'ayant pas pris part au vote : (0)

Secrétaire de séance : M. LESUEUR

2022 – 02 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DRESSE PAR LE COMPTABLE DES FINANCES PUBLIQUES

Le Comité Syndical,

Après l'exposé du rapporteur informant l'assemblée délibérante,

- que le compte de gestion constate les écritures passées par le comptable alors que,
 - Le compte administratif constate celles de l'ordonnateur à chaque fin d'exercice,
- Les deux états sont comparés et doivent être identiques.

Après les vérifications d'usage,

Le compte de gestion 2022 est identique au compte administratif 2022

Après avoir délibéré,

- Constate que les opérations passées au titre de la gestion de l'exercice par Madame la comptable des finances publiques sont conformes au compte administratif 2022
- Approuve le compte de gestion 2022 qui fait apparaître un

Excédent de clôture de **972 021.32 €** à la **Section d'Exploitation**
et un déficit de clôture de **- 23 190.57 €** à la **Section d'Investissement.**

Adopté à l'**UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Les membres présents ont signé pour copie conforme.